



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Loi d'orientation des mobilités

UNE GOUVERNANCE INTERTERRITORIALE DES MOBILITÉS

Janvier 2024

... EN CHANTIER

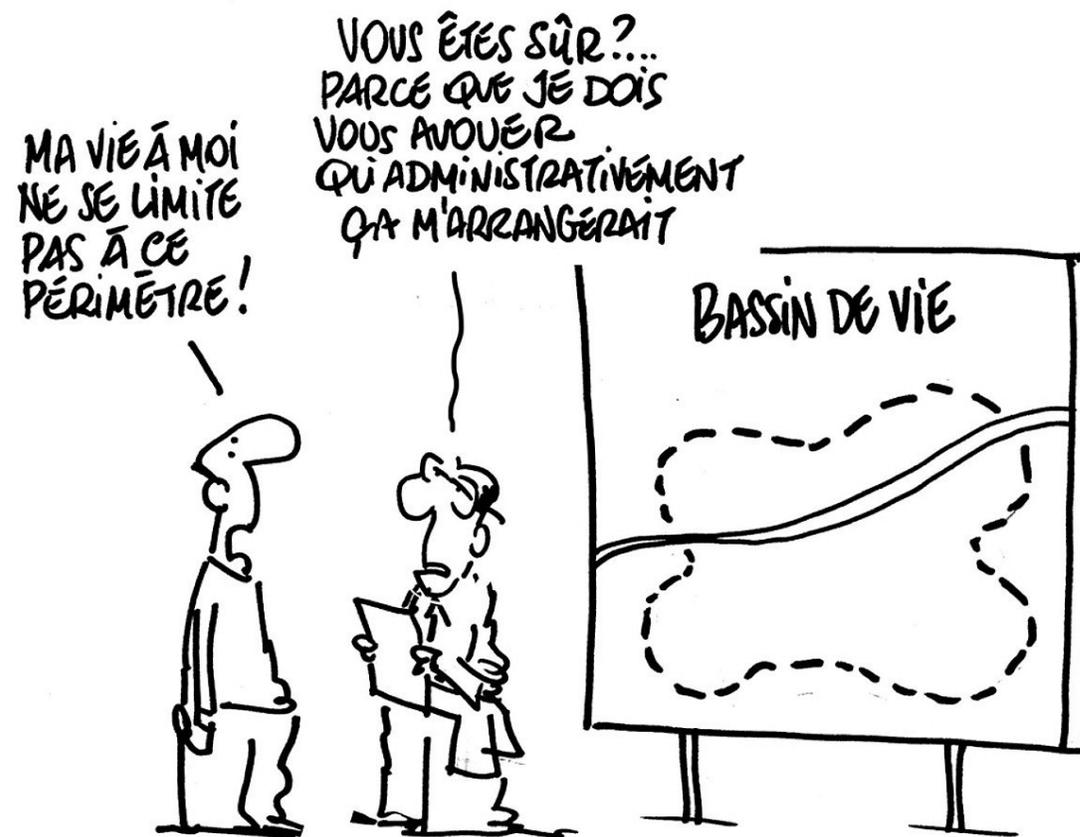
Cyprien Richer, Cerema / CY université, MATRiS, le 18/01/2024

À LA RECHERCHE DE LA « BONNE » ÉCHELLE



« Qu'on appelle ces entités sociales terroirs, territoires, pays ou bassins ne change pas grand chose à l'affaire : un contenu complexe de pratiques et de représentations se forme dans des contours incertains que le pouvoir, dans une perspective administrative, découpe en s'efforçant de fonder en raison la définition des limites »

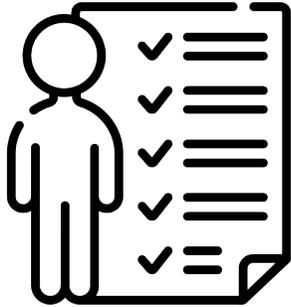
Daniel Pinson & Sandra Thomann



INTER... SECTORIEL OU TERRITORIAL ?

Après la loi Chevènement (1999), Voynet (LOADDT-1999), Gayssot (SRU-2000),

Jean-Marc Offner (2002) faisait la démonstration d'une oscillation régulière des objectifs législatifs sur le sujet des transports entre



- **Cohérence intersectorielle**

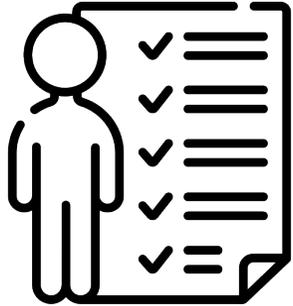
Renforcement des gouvernements locaux
+ de transversalité des politiques publiques
de mobilité/ aménagement

- **Cohérence spatiale**

Recherche de gouvernance multi-échelles
+ de cohérence entre les échelles d'action
publique sur les transports-mobilités

« l'interterritorialité »

L'INTERTERRITORIAL EN CHANTIER ?



- **Cohérence intersectorielle**

Communautés urbaines (1966)
(...)

Renforcement de l'intercommunalité (1999)

Affirmation des Métropoles (2014)

Renforcement des Régions (2015/2016)

Communautés de communes AOM (2019)



Fin du processus d'EPCIsation de la compétence transport/mobilité ? L'espoir de la transversalité des compétences !

- **Cohérence spatiale**



Syndicat mixtes SRU (2000)

Chef de file de l'intermodalité (2015)

Bassins de mobilité (2019)

Comité des partenaires (2019)



+ autres formes inter-intercommunales (PETR, SM SCOT, Pôle métropolitain, GECT, PNR ...)

Chantier de l'interterritorialité en cours : beaucoup d'outils à échelles variables, d'abord souples et facultatifs... aujourd'hui obligatoires, contractuels sur l'intégralité des régions.

LE RETOUR DES SYNDICATS SRU ?

La LOM : une addition de nouveaux outils, et non une substitution aux dispositifs préexistants :

- Aucun des dispositifs de coopération préexistants n'a disparu
- Au contraire même, un nouveau souffle pour les « vieux » syndicats mixtes SRU semble se confirmer

Pourquoi ce regain d'intérêt ?

- Outil souple et adaptable aux problématiques locales et au bénéfice d'une coopération « horizontale » et/ou « verticale » (Cuffini-Valero, 2023)
- Sujet des **moyens** pas vraiment résolu :
 - *nouvelle génération d'AOM locale sans VM ou presque*
 - *nouvelles prérogatives des régions sans moyens affectés*
 - *seul le SM SRU ouvre la possibilité d'une ressource, le VMA, malgré ses limites.*

art. L. 1215-2

Contrat ...

ayant pour objectif la définition des modalités de l'action commune des AOM, en ce qui concerne les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière **de desserte, d'horaires**, de **tarification**, d'**information** et d'accueil de tous les publics (etc...)

Code des transports

art. L. 1231-10

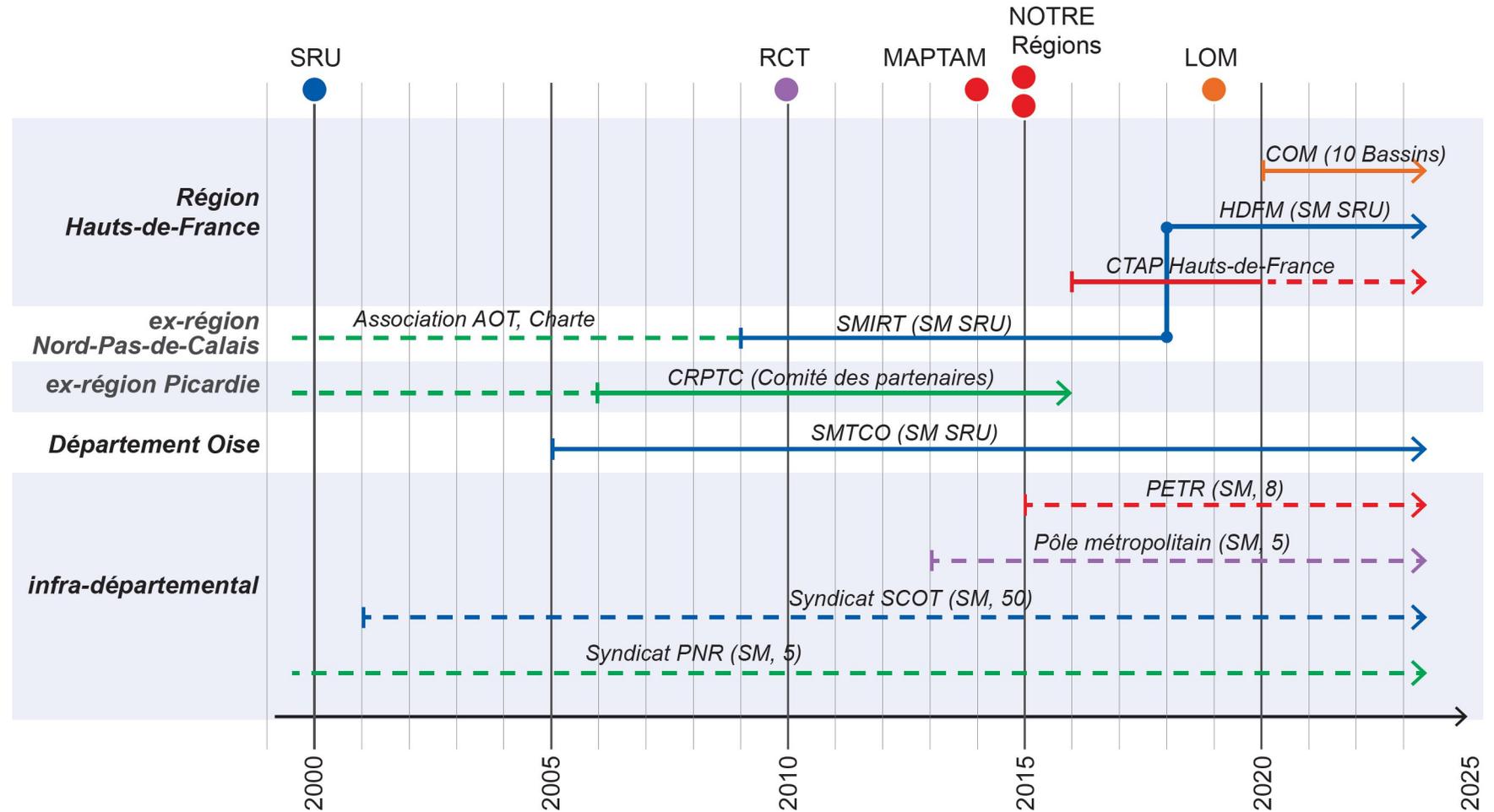
Syndicat ...

ayant pour objectif de **coordonner les services** des AOM membres, de mettre en place un système d'**information** à l'intention des usagers et de **tarification** coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

LE CAS DES HAUTS DE FRANCE

Les 3 âges de la coopération en matière de mobilité

- Premier âge (depuis 1970) : une coopération souple et volontaire à travers des **structures adhoc** (association, comité, ...)
- Deuxième âge (depuis 2000) : une coopération incitative, librement choisie et spécifiquement dédiée aux AOM avec les **syndicats mixtes de type SRU**
- Troisième âge (à partir de 2019) : une coopération post LOM par **contrat** sous l'impulsion du chef de file régional



ORGANISATION POLITIQUE DES TERRITOIRES

4 formes qui se succèdent/ superposent	À l'échelle d'un seul territoire	À l'échelle de plusieurs territoires
Gouvernement	2- Volonté de créer des gouvernements locaux/ régionaux intégrés (Régions, Métropole et communautés)	1- Héritage du gouvernement emboîté (l'État « multi-échelles »)
Gouvernance	3- Monté en puissance de la gouvernance territoriale (ex. comité des partenaires AOM)	4- Enjeux de gouvernance interterritoriale (SM SRU et bassins de mobilité...)



Merci de votre attention